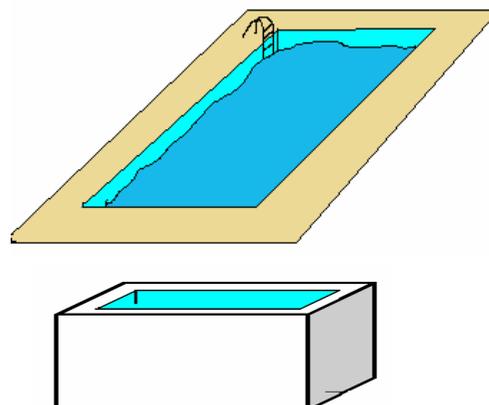


ALGISTOP

CONCENTRÉ ALGICIDE NON MOUSSANT POUR LE TRAITEMENT DES EAUX PISCINES ET DE BASSINS D'AGREMENT USAGES PROFESSIONNELS

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1045 g/l +/- 20 g/l.
. RÉACTION CHIMIQUE	: Faiblement acide.
. pH PUR	: 3.35
. pH à 5 %	: 4.35
. IONOGÉNÉITÉ	: Cationique.
. ODEUR	: Pratiquement sans odeur.
. ASPECT	: Translucide sans odeur.
. COULEUR	: Bleue



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

Concentré algicide à usage spécifique pour professionnels et collectivités. Dispersable dans l'eau en toutes proportions. Spécifiquement non moussant. Fonction inhibitrice du développement des algues dans les eaux non poissonneuses de bassins d'agrément et de piscines. Pouvoir algicide : efficace très faible dose d'emploi, satisfait aux tests algicides sur les algues vertes se développant dans les piscines notamment (Algues vertes à développement hivernal type CHLORELLA VULGARIS). Exerce de plus, une action bactériostatique pour limiter les proliférations microbiennes telles-que : *staphylococcus aureus*, *pseudomonas aeruginosa*, *candida albicans*, *escherichia coli*. (Concentration d'inhibition à 0.5 % v/v). Exerce simultanément une action coagulante des colloïdes et autres particules en suspension qui favorise ensuite leur précipitation, et facilite leur élimination tout en assurant par conséquent l'amélioration de la turbidité pour l'obtention d'une eau clarifiée. Renferme des fonctions dispersantes anti-tartres, réduisant ainsi le ternissement des surfaces du aux dépôts de sels dans les bassins , surfaces carrelées, etc...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

De façon à obtenir une eau limpide, mettre le traitement en oeuvre avant l'apparition d'un développement important d'algues. Dans le cas d'une présence excessive d'algues dans le bassin procéder au nettoyage avant de débiter le traitement.

BASSINS CIRCUITS traitement algicide	QUANTITÉ D'ALGICIDE	VOLUME D'EAU
TRAITEMENT INITIAL par exemple à la mise en eau du bassin ou de la piscine	4,5 litres à pré-diluer dans 20 litres d'eau	100 m ³
TRAITEMENT D'ENTRETIEN ou D'APPOINT 1 fois par semaine	4,8 litres à pré-diluer dans 10 litres d'eau	100 m ³
TRAITEMENT DE CHOC eau présentant 1 développement d'algues	12 litres à pré-diluer dans 40 à 50 litres d'eau	100 m ³

NB/ Dosages à augmenter selon le cas, en fonction de la qualité de l'eau et de son aptitude au développement des algues (ensoleillement, température, etc...). Apporter le produit au niveau de l'aspiration des pompes de recyclage afin d'assurer une répartition homogène et rapide dans la masse de l'eau du circuit ou du bassin.

NOTA : La fréquence du traitement d'entretien ou d'appoint sera à moduler en fonction de l'apparition d'algues (verdissement de l'eau) qui varie selon l'importance de l'ensoleillement et la température de l'eau.

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'ouvrant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27 02 1987 mis en vigueur au 01 01 1988